

VADE-MECUM DE LA DÉSHUMANITUDE

Supprimer le mot "race" de la loi et de la Constitution: Morano réveille le débat sémantique sur une promesse restée lettre morte

Le HuffPost | Par Geoffroy Clavel
Publication: 01/10/2015 16h27 CEST Mis à jour: 01/10/2015 16h40 CEST

ARTICLE PREMIER. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de ~~race~~ ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

POLEMIQUE - "Il n'y a pas de place dans la République pour la race. Et c'est pourquoi je demanderai, au lendemain de la présidentielle, au Parlement de supprimer le mot race de notre Constitution". Prononcée en mars 2012 par le candidat socialiste François Hollande, cette promesse électorale restée depuis lettre morte pourrait bientôt retrouver des couleurs.

Surfant sur la polémique sur la France "pays de race blanche" initiée par l'ancienne ministre Nadine Morano, plusieurs députés et sénateurs du Front de Gauche ont profité ce mercredi de l'émoi général pour rappeler le président de la République à son engagement. Ils demandent à ce que le gouvernement inscrive à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi, déjà votée par l'Assemblée en mai 2013, supprimant le mot "race" de la législation.

Pour l'heure, l'exécutif n'a pas encore saisi la balle au bond. Mais ce jeudi, le ministre des Finances Michel Sapin n'a pas fermé la porte à une éventuelle suite parlementaire. À la question d'un journaliste de France 2 l'interrogeant sur l'opportunité de supprimer ce mot des textes officiels, ce très proche de François Hollande a acquiescé sans trop s'engager: "Oui, c'est un sujet qui avait été abordé lors de la campagne électorale".

Un mot devenu synonyme de racisme

Supprimer le mot "race", pour quoi faire? Le débat est ancien et politiquement plus complexe qu'il n'en a l'air. Jadis employées pour catégoriser les différences morphologiques entre les êtres humains (essentiellement la couleur de peau), les distinctions raciales figurent dans le droit français précisément pour affirmer que la République les réprovoque. Le 1er article de la Constitution de 1958 précise par exemple que la République "assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion".

Problème: pour leurs détracteurs, refuser les distinctions de race, c'est aussi reconnaître leur existence. Or, la différenciation entre les races a servi de base pseudo-scientifique au XIXe siècle à l'établissement d'une "hiérarchie des races". Une idéologie raciste très répandue qui tombait à pic pour récuser l'abolition de l'esclavage, promouvoir les bienfaits de la colonisation voire justifier des génocides.

Au-delà de ce passé sulfureux qui connaîtra son apogée pendant la Seconde guerre mondiale, les progrès de la génétique et les études anthropologiques ont apporté la preuve que les distinctions raciales sont sans fondement scientifique pour l'espèce humaine.

De là naît le malaise politique à voir figurer dans le Code pénal et la Constitution un terme devenu, par extension, synonyme de l'idéologie raciste qui en découle. "Il est vrai que le mot de race aujourd'hui n'a absolument pas la même signification que celle qu'il pouvait avoir naguère", reconnaît ainsi Michel Sapin. "Aujourd'hui le mot race, c'est le racisme et le racisme, ce n'est pas compatible avec la République", résume-t-il en substance.

Plus facile à dire qu'à faire

Partant de ce constat, la gauche plaide donc pour que le mot "race" soit banni des textes officiels. Ce qui est manifestement plus facile à dire qu'à faire. La proposition de loi votée le 16 mai 2013 par les députés préconise de supprimer le mot "race" du Code pénal, du Code de procédure pénale et de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

A l'époque, le rapporteur de la proposition, le député Alfred Marie-Jeanne, faisait valoir que le mot "race", "ce concept aberrant, ayant servi de fondement aux pires idéologies, n'a[vait] pas sa place dans notre ordre juridique". Et Christiane Taubira, alors toujours en proie aux attaques racistes en marge du débat sur le mariage gay, saluait "un acte nécessaire, noble, fort, dans une période où l'on voit une résurgence, une désinhibition du rejet de l'autre".

Mais au cours du débat parlementaire, des voix s'élevaient à droite pour dénoncer le caractère contreproductif de la démarche, certains élus estimant que le fait de supprimer le mot "race" pourrait fragiliser l'arsenal juridique anti-raciste. Pour répondre à ces craintes de bonne foi, les députés socialistes avaient fait adopter un amendement affirmant explicitement que "la République combat le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie" et qu'elle ne "reconnaît l'existence d'aucune prétendue race".

Depuis, le texte attend toujours d'être inscrit à l'ordre du jour du Sénat où la gauche n'est plus majoritaire. En février dernier, le Conseil représentatif des Français d'Outre-mer (Crefom) a d'ailleurs rappelé à l'ordre la ministre de la Justice sur cette promesse non-tenue. En vain.

Même si la loi était adoptée, resterait à régler le cas de la Constitution, comme s'y était engagé François Hollande pendant sa campagne présidentielle. Or la gauche n'est pas sûre de disposer de la majorité des 3/5e des parlementaires pour faire adopter cette révision. Et le recours au référendum ne semble pas être dans les tiroirs de l'Elysée.